

Deckblatt zum Sicherheitsdatenblatt

überarbeitet am 25.04.2024 /ersetzt Version vom 25.04.2024

Produktidentifikation:

Handelsname **Spezial – WC – Entkalker Extra Power**
Verwendungszweck **Reinigung und Pflege**

Lieferant, der das Sicherheitsdatenblatt übermittelt:

Debrunner Acifer AG
Technische Produkte
Hinterlauben 8
9004 St. Gallen
Tel: +41 58 235 00 00

Nationale Notfallnummer: 145 (24h erreichbar, Tox Info Suisse, Zürich; für Anrufe aus der Schweiz, Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

Informationen für die Verwender betreffend:

Abschnitt 7

Allfällig relevante schweizerische Anforderungen (Arbeitnehmerschutz-, Umweltschutzgesetzgebung) betreffend die Handhabung und Lagerung ergänzen.

Abschnitt 8

Anpassen der MAK-Werte an schweizerische Grenzwerte der SUVA und ggf. die persönliche Schutzausrüstung spezifizieren.

Abschnitt 13

Hinweise zur Entsorgung nach der Technischen Verordnung über Abfälle (TVA), der Verordnung über den Verkehr mit Abfällen (VeVA) und der Verordnung des UVEK über Listen zum Verkehr mit Abfällen (LVA) eintragen.

Abschnitt 15

Allfällig relevante schweizerische Vorschriften, z.B. betr. Luftreinhalteverordnung, Störfallverordnung (Mengenschwelle), Abgabevorschriften, Verwendungsbeschränkungen oder -verbote, Angaben über die Zulassung (z.B. für Biozide oder Pflanzenschutzmittel) eintragen.

Deckblatt erstellt: 24.04.2024

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Spezial-WC-Entkalker Extra Power

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Spezial-WC-Entkalker Extra Power

Autres noms / Synonymes

Détartrant Spécial WC Extra Power

Identifiant unique de formulation (UFI)

AM9V-68VW-9VGU-Q0F3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Détartrant

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Toiee Danmark ApS, CVR 4918136

Révision

15/04/2024

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau . (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Stockage

-

Élimination

-

Contient

acide phosphorique ... %

Hydrogen,chloride

Autre étiquetage

UFI : AM9V-68VW-9VGU-Q0F3

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
acide phosphorique ... %	N° CAS : 7664-38-2 N° CE: 231-633-2 REACH: 01-2119485924-24-XXXX N° index : 015-011-00-6	15-25%	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 (SCL: 25,00 %) Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 10,00 %) Eye Dam. 1, H318 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 10,00 %)	[1]
Hydrogen,chloride	N° CAS : 7647-01-0 N° CE: 231-595-7 REACH: N° index : 017-002-01-X	3-5%	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 (SCL: 25,00 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 10,00 %) STOT SE 3, H335 (SCL: 10,00 %)	[1]
C9-C11 alcool ethoxyle	N° CAS : 68439-46-3 N° CE: 500-446-0 REACH: N° index :	3-5%	Eye Irrit. 2, H319	[19]
(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	N° CAS : 34590-94-8 N° CE: 252-104-2 REACH: N° index :	1-3%		[1]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau.

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Des composés halogénés

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.
Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact direct avec le produit.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide phosphorique ... %

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 0,2

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 0,5

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 2

Hydrogen,chloride

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 5

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 7,6

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 308

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 50

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	15 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	65 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	37,2 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	310 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1,67 mg/kg bw/day

acide phosphorique ... %

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
À long terme	Inhalation	2,92 mg/m ³
À long terme	Inhalation	0,73 mg/m ³

Hydrogen,chloride

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme	Inhalation	15 mg/m ³
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	15 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	8 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	8 mg/m ³

P EC

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		1,9 mg/L Marine water
Eau douce		19 mg/L, Freshwater
Terre		2,74 mg/kg soil dw

Hydrogen,chloride

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		0,036 mg/L
Eau douce		0,036 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		0,036 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Utilisez des vêtements - de travail spéciaux		-



Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388



Protection des yeux

Type	Normes
Porter des lunettes de EN166 sécurité avec protections latérales.	



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Clair

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Pas d'odeur

pH

<0,5

Densité (g/cm³)

1,2

Viscosité cinématique

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Pression de vapeur

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur relative

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	acide phosphorique ... %
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	1530mg/kg

Produit/composant	acide phosphorique ... %
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	>840 mg/m ³ /1 h

Produit/composant	acide phosphorique ... %
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique

Test : DL50
Valeur : 2740 mg/kg ·

Produit/composant Hydrogen,chloride
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 273 mg/kg ·

Produit/composant Hydrogen,chloride
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Dermique
Test : DL50
Valeur : 5010 mg/kg ·

Produit/composant Hydrogen,chloride
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50
Valeur : 8,3 mg/L ·

Produit/composant C9-C11 alcool ethoxyle
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 1378 mg/kg ·

Produit/composant C9-C11 alcool ethoxyle
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Intravenous
Test : DL50
Valeur : 2000 mg/kg ·

Produit/composant (2-méthoxyméthylethoxy) propanol
Espèce : Chien
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 7500 mg/kg ·

Produit/composant (2-méthoxyméthylethoxy) propanol
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Intravenous
Test : DL50
Valeur : 10 mL/kg ·

Produit/composant (2-méthoxyméthylethoxy) propanol
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 5400 µL/kg ·

Produit/composant (2-méthoxyméthylethoxy) propanol
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50
Valeur : > 275 ppm/7 h ·

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Hydrogen,chloride: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant	acide phosphorique ... %
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	138 mg/l ·

Produit/composant	acide phosphorique ... %
Espèce :	Crustacés
Durée :	48 heures
Test :	CL50
Valeur :	>100 mg/l ·

Produit/composant	acide phosphorique ... %
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CL50
Valeur :	>100 mg/l ·

Produit/composant	acide phosphorique ... %
Espèce :	Daphnie
Durée :	48 heures
Test :	CL50
Valeur :	>100 mg/l ·

Produit/composant	Hydrogen,chloride
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	20,5 mg/L ·

Produit/composant	Hydrogen,chloride
Espèce :	Algues

Durée : 72 heures
Test : CL50
Valeur : 0,73 mg/L ·

Produit/composant Hydrogen,chloride
Espèce : Daphnie
Durée : 48 heures
Test : CL50
Valeur : 0,45 mg/L ·

Produit/composant C9-C11 alcool ethoxyle
Espèce : Daphnie
Durée : 48 heures
Test : CL50
Valeur : 2868 µg/L ·

Produit/composant C9-C11 alcool ethoxyle
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 8500 µg/L ·

Produit/composant (2-méthoxyméthylethoxy) propanol
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : > 1000 mg/L ·

Produit/composant (2-méthoxyméthylethoxy) propanol
Espèce : Daphnie
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : > 1000 mg/L ·

Produit/composant (2-méthoxyméthylethoxy) propanol
Espèce : Algues
Durée : 72 heures
Test : CL50
Valeur : > 969 mg/L ·

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant acide phosphorique ... %
Conclusion : Biodégradabilité facile

Produit/composant Hydrogen,chloride
Conclusion : Biodégradabilité facile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant acide phosphorique ... %
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant Hydrogen,chloride
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant (2-méthoxyméthylethoxy) propanol
LogKow : -0,3500
Conclusion : -

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. (*)

HP 8 - Corrosif

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.




Code CED

20 01 14* Acides

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport Étiquettes: 8 Code de classification: C1	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	UN3264	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.		II	Non	Quantités limitées: 1 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN3264	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.		II	Non	Quantités limitées: 1 L EmS: F-A S-B Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN3264	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.		II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Hydrogen,chloride

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

Hydrogen,chloride (Catégorie 3)

Autre

Marquage tactile.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre 1er du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) N° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard de la corrosion cutanée et des lésions oculaires graves est basée sur les critères de pH fournis par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Homologué par

KW

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr